



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 037-19 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un content manager digital et plurimédia à la direction de la communication mutualisée

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Anne Routin à Christiane Boisselon - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Sylvie Koska - de Alexandra Tumar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 037-19 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un content manager digital et plurimédia à la direction de la communication mutualisée**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le poste de content manager (responsable de contenus) digital et plurimédia à la direction de la communication mutualisée de Grand Chambéry et de la Ville de Chambéry est à pourvoir. Ce poste aura en charge la création et l'animation des contenus numériques dans le cadre d'une stratégie de communication digitale.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de content manager digital et plurimédia à la direction de la communication mutualisée est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

Missions confiées à l'agent :

Développement de la notoriété des collectivités, sur leurs compétences et sur leurs projets :

- concevoir, construire, mettre en œuvre, les volets digitaux des plans de communication, le community management, la stratégie social média,
- concevoir, construire, mettre en œuvre la stratégie de contenus, de présence et de développement des réseaux sociaux et du digital sur les comptes des deux collectivités (Twitter, Facebook,) tout en respectant les spécificités de chaque réseau social et en faisant évoluer leurs lignes éditoriales,
- rédiger, créer du contenu pertinent et adapté (textes, photos, vidéos), en mobilité en plurimédia, en étant présent sur les événements du territoire et planifier sa diffusion,
- veiller à la cohérence et à la coordination de l'information avec les autres supports, print et digitaux,
- développer la présence des deux collectivités sur d'autres réseaux sociaux (Instagram, Snapchat, LinkedIn...) et être en veille sur les nouveaux usages numériques et digitaux.

Animation de la communauté :

- être en veille sur l'actualité, les événements et les acteurs du territoire pour se créer un réseau d'informations et de relais dans un écosystème,
- construire, administrer, animer et modérer les réseaux sociaux, en respectant les spécificités de chacun, en assurant la réactivité par rapport aux usagers, tout en étant garant de la fiabilité de l'information, et en faisant respecter les règles d'éthiques de la communauté,
- fidéliser les internautes, développer la communauté et faire des internautes des ambassadeurs de leur territoire,
- accompagner et former d'autres contributeurs sur les réseaux sociaux, créer des liens et animer les réseaux de services, d'institutions, de partenaires, etc. avec lesquels les collectivités interagissent,
- renforcer et optimiser les interactions entre les communautés et favoriser l'engagement en s'appuyant sur le marketing digital, le marketing territorial et le brand content,
- participer à la communication de crise.

Evaluation et suivi des actions web :

- analyser les données et le trafic avec des outils de webanalytics afin d'optimiser le référencement,
- évaluer l'efficacité des actions sur les supports et les réseaux, en rendant compte de l'analyse des statistiques, et proposer des pistes d'amélioration,
- réaliser des campagnes de promotion sur les réseaux sociaux,
- être en veille sur l'évolution des usages en termes de supports numériques et de réseaux sociaux et être force de proposition pour les évolutions sur les supports des collectivités,
- apporter une expertise approfondie en technologies numériques, communication digitale, marketing digital.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- diplôme Bac+3 à Bac+ 5 en communication,
- maîtrise de l'environnement du digital et des réseaux sociaux,
- maîtrise des missions et du rôle des collectivités locales, du champ des projets et de l'action publique,
- bonne connaissance du territoire de la Ville de Chambéry et de Grand Chambéry,
- qualités rédactionnelles, grammaticales et orthographiques (maîtrise),
- créativité, curiosité, sens du contact,
- esprit d'initiative et force de proposition,
- dynamisme, disponibilité, et rigueur,
- capacité à travailler en équipe et goût pour le travail de terrain,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 037-19 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un content manager digital et plurimédia à la direction de la communication mutualisée

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21922H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21922H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019